

2020-37

**DÉPARTEMENT DU LOT**  
**MAIRIE DE SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2020**

Convocation le 14 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saint-Vincent-Rive-D'Olt afin de respecter la réglementation en vigueur de lutte contre le COVID19, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

**Étaient présents** : Messieurs Guillaume BACCON, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Gérard VAN MARLE et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Florence TISSANDIE-VERGNE et Nelly VAN MARLE

**Étaient excusés** : Jean-Bernard BENAC et Benoît LAFARGUE

**Secrétaire de séance** : Florence TISSANDIE-VERGNE

-----  
**ADHÉSION DE LA COMMUNE DE POMAREDE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL**  
**POUR LA FOURRIERE ANIMALE**

Par délibération du 10 décembre 2020, le comité du Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale a accepté l'adhésion en son sein de la commune de Pomarède.

En application des dispositions de l'article L5211-18 du CGT, tous les Conseil Municipaux des communes membres du SIFA sont donc sollicités afin d'émettre un avis sur cette demande d'adhésion.

Après discussion, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Pomarède au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT  
Le 18 décembre 2020  
Le Maire, Raoul Debar

Fait et délibéré en séance publique, les jour,  
mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 21/12/2020  
Le Maire, Raoul Debar

